

*Pour publication immédiate*

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

---

### **Ensemble pour les bandes riveraines !**

**Granby, le 23 septembre 2016 – Plusieurs MRC du bassin versant de la Yamaska demandent des outils au gouvernement du Québec pour la protection des bandes riveraines et prennent des mesures pour restaurer les bandes riveraines sur leur territoire.**

Le Regroupement des acteurs municipaux de l'eau de la Yamaska (RAME Yamaska) a adressé une demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) afin que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* soit modifiée. Les MRC demandent que la *LAU* permette aux MRC qui le désirent d'adopter des règlements permanents visant la protection des rives.

De plus, les MRC membres du RAME Yamaska sont favorables au piquetage des bandes riveraines lors des travaux d'entretien de cours d'eau et elles collaboreront avec leurs municipalités locales respectives afin de répandre cette mesure. Le piquetage vise notamment à permettre à la végétation de reprendre après les travaux et crée un repère visuel pour les agriculteurs. Plusieurs cours d'eau seront ainsi piquetés afin de favoriser la croissance de bandes riveraines réglementaires qui contribueront à la protection de la qualité de l'eau et des sols agricoles.

« La préservation du caractère naturel des rives est essentielle pour une gestion intégrée et durable de l'eau et cette modification législative permettrait aux MRC de mieux répondre aux besoins régionaux de protection de ces écosystèmes vitaux, explique Alex Martin, le directeur général de l'Organisme de bassin versant de la Yamaska. Nous sommes fiers de cette démarche concertée sur notre territoire. »

La rive est une zone de végétation permanente, composée d'herbes, d'arbustes et d'arbres, qui borde les lacs et cours d'eau et qui s'étend vers l'intérieur des terres à partir de la ligne des hautes eaux. La bande riveraine fait partie de la rive et sa largeur réglementaire varie d'une municipalité à l'autre et selon la configuration du terrain.



Le RAME Yamaska rassemble les MRC Acton, Brome-Missisquoi, des Maskoutains, La Haute-Yamaska, Pierre-De Saurel et Rouville. Il vise à accélérer la restauration du bassin versant de la Yamaska, augmenter le niveau de concertation, augmenter les ressources humaines et financières dédiées à la gestion intégrée de l'eau et proposer des collaborations aux MRC et aux municipalités du territoire. Le RAME Yamaska permet aussi de diffuser de l'information sur le bassin versant et les projets qui y sont en cours. Le comité directeur du RAME est composé d'un élu de chacune des six MRC, appuyé par les hauts dirigeants de celles-ci et coordonné par l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska).

L'OBV Yamaska est une table de concertation mandatée par le gouvernement du Québec d'élaborer un Plan directeur de l'eau (PDE) et de promouvoir et suivre sa mise en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs de l'eau du bassin versant de la rivière Yamaska. Les objectifs de l'OBV et du PDE s'inscrivent dans le cadre d'une gestion durable de l'eau.

-30-

**Photos disponibles :** [bit.ly/2dpObT9](https://bit.ly/2dpObT9)

- Photo 1 : Plusieurs MRC collaborent déjà avec leurs municipalités locales afin de piqueter les bandes riveraines, surtout lors de travaux d'entretien de cours d'eau agricoles. En milieu agricole, le piquetage crée une démarcation visuelle entre la bande riveraine réglementaire et le champ. Sur la photo, on aperçoit un projet de piquetage du cours d'eau Courts, à Saint-Théodore-d'Acton. Photo : MRC Acton.
- Photo 2 : Le Regroupement des acteurs municipaux de l'eau de la Yamaska (RAME Yamaska) est actif depuis 2015. Il vise à accélérer la restauration du bassin versant de la Yamaska en stimulant des nouveaux projets et en assurant un partage efficace de bonnes pratiques. Le RAME Yamaska rassemble les six principales MRC du bassin versant et est coordonné par l'Organisme de bassin versant de la Yamaska. Sur la photo, dans l'ordre habituel : Alain Jobin (MRC des Maskoutains), Robert Desmarais (MRC Brome-Missisquoi), Arthur Fauteux (MRC Brome-Missisquoi), Paul Sarrazin (MRC La Haute-Yamaska), Johanne Gaouette (MRC La Haute-Yamaska), Alex Martin (OBV Yamaska), Joshua Bleser (OBV Yamaska), Jean-Marie Laplante (MRC Acton), Denis Boisvert (MRC Pierre-De Saurel), Chantal Lavigne (MRC Acton), Sylvain Michon (OBV Yamaska), Anne-Marie Dion (MRC Rouville), Gabriel Michaud (MRC des Maskoutains). Photo : OBV Yamaska.
- Photo 3 : Une bande riveraine en santé, composée d'herbacés, d'arbustes et d'arbres indigènes, assure une panoplie de fonctions écologiques. Photo : MRC Brome-Missisquoi.

**Pour de plus amples renseignements :**

Alex Martin

Directeur général

Organisme de bassin versant de la Yamaska

450-956-1164, poste 221

[direction@obv-yamaska.qc.ca](mailto:direction@obv-yamaska.qc.ca)

